



# Règlement

## Division Départementale de l'Essonne

### Préambule

La Division Départementale est la première étape de la filière « tir en équipe ».

A ce titre : les clubs et compagnies souhaitant engager une équipe doivent respecter le présent règlement.

Le comité départemental doit permettre aux équipes engagées de participer à la finale des DD organisée par le Comité Régional ; il est libre dans le choix des épreuves imposées.

### Objectifs

Permettre à tous les clubs volontaires de participer à la Division Départementale.

Décerner le titre de champion départemental par équipe de club.

Désigner des représentants aux finales régionales (nombre d'équipes fixé par la ligue) et leur permettre l'accès à la division régionale honneur (DRH). *Sauf pour toutes les équipes jeunes et mixtes car il n'existe pas de division supérieure.*

### Règlement

La DD est ouverte aux clubs de l'Essonne dans 8 catégories :

DD CLASSIQUE JEUNE MIXTE	DD POULIES JEUNE MIXTE
DD CLASSIQUE FEMME	DD POULIES FEMME
DD CLASSIQUE HOMME	DD POULIES HOMME
DD CLASSIQUE MIXTE *	DD POULIES MIXTE *

Important : *Les cadets, dans le cadre du surclassement ponctuel, s'ils changent de distance, de blason ou de piquet devront fournir un certificat médical de simple surclassement établi par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an. (Manuel arbitrage-règlements généraux C3.2 B)*

(\* Equipe mixte = hommes et femmes mélangés)

Le club ne peut engager qu'une équipe par catégorie : CLF, CLH, COF, COH et mixte jeunes CL ou CO. Si un club ne peut pas présenter d'équipe complète dans l'une ou l'autre catégorie adulte, il peut composer une équipe mixte CL ou mixte CO en complément de l'autre équipe inscrite (ex : équipe Hommes + équipe mixte, équipe femmes + équipe mixte). **Pour chaque étape, un archer ne peut tirer que dans une équipe.**

Les clubs ayant une équipe en D1, D2, DRE et DRH peuvent participer mais sans les 3 meilleurs archers de leur club au classement national individuel TAE de l'année précédente.

Les équipes pourront être composées de 3 archers au minimum et au maximum de 4 archers (avec les 3 meilleurs scores pris en compte).

## **Classement**

Le classement se fait sur les résultats de 3 concours, sur le cumul des 3 meilleurs scores des archers désignés comme faisant partie de l'équipe.

Donner la composition des équipes par e-mail (ou courrier postal) au moins 72 h avant la compétition.

**ADULTES** : 1 salle (au choix dans l'Essonne), le CD TAE 50m et le CD TAE 70m

**JEUNES** : 1 salle (au choix dans l'Essonne), 1 TAE 50m (au choix dans l'IdF) et 1 TAE 70m (au choix dans l'IdF)

Une coupe sera attribuée à la première équipe de chaque catégorie et remise lors de l'Assemblée Générale du département ou à la réunion des présidents.

A l'issue de la dernière épreuve, les équipes terminant premières de chaque catégorie d'arme et de sexe **sur uniquement le classement du TAE** sont qualifiées pour la finale régionale pour accéder à la DRH (Finale qui se fera sur un tir TAE 70m).

Si un club a déjà une équipe en niveau régional, il ne pourra pas participer à la finale des divisions départementales.

Les équipes complétant le tableau de la finale des DD sont déterminées par le comité régional, suivant son propre règlement. (TAE 70m par équipe pour la finale.)

Le classement 91 sera établi après chaque compétition ; il sera visible sur le site du CDTAE et envoyé à chaque président de club.

## **Inscriptions**

Renvoyer la feuille jointe avant le 15 novembre à :

par courriel à : [secretariat@archers91.fr](mailto:secretariat@archers91.fr)

ou par courrier postal :

Secretariat CDTAE  
1 rue F Raynaud  
ZA Apport Paris  
91100 Corbeil Essonnes

# INSCRIPTION DIVISION DEPARTEMENTALE

**CLUB :**

**e-mail :**

<b>CLASSIQUE DAME</b>	
<b>CLASSIQUE JEUNE MIXTE</b>	
<b>CLASSIQUE HOMME</b>	
<b>POULIES JEUNE MIXTE</b>	
<b>POULIES DAME</b>	
<b>POULIES HOMME</b>	
<b>CLASSIQUE MIXTE</b>	
<b>POULIES MIXTE</b>	

A envoyer de préférence avant le 15 novembre :

Secretariat CDTAE  
1 rue F Raynaud  
ZA Apport Paris  
91100 Corbeil Essonnes

ou par courriel à : [secretariat@archers91.fr](mailto:secretariat@archers91.fr)

**PS: un club ayant déjà une équipe en niveau supérieur donc ne pouvant pas participer à la montée peut s'inscrire à la division départementale (le préciser à l'inscription)**

**Un club inscrit et ne voulant pas participer à la finale régionale doit le préciser à l'inscription.**